PAF

Plan d'aménagement forestier

Réalisé par :



Rémi Morin ing. f.

19 août 2017

Identification du producteur forestier :

Nom du propriétaire :

Représentant:

Adresse postale: 1394 chemin de Saint-Julien, Saint-Julien (Qc), G0N 1B0

Téléphone:

Numéro de producteur forestier : non déterminé

Localisation de la propriété :

Cadastre	Municipalité	Unité d'évaluation	Zonage	Rang	Lots	Superficie forestière	Superficie totale (ha)	
					27H-P	9.28	11.52	
					27G-P	13.53	14.21	
					27-F-P	2.68	7.92	
					27E	6.00	6.29	
			Vert	Vert 1		27D	6.07	8.21
Wolfestown (2724)	St-Julien (31035)	3293 82 1560			1	27C	2.65	8.56
					27B	10.33	10.33	
					27A-P	7.93	15.35	
					26D-P	10.16	18.86	
					26C-P	11.94	19.48	
					26A	8.5	20.28	
***************************************	',					89.05	141.01	

MRC: des Appalaches (310)

Objectif du producteur forestier : Production forestière et agricole, aménagement

forestier et faunique, utilisation récréative.

Numéro du PAF: 1908 2017 07020 01

^{*}La superficie inscrite sur le compte de taxes municipales ne concorde pas avec la superficie réelle sur le terrain. C'est la superficie réelle, mesurée sur le terrain et à l'aide de photos aériennes qui sera utilisée dans le plan d'aménagement forestier.

Photo aérienne de la forêt (2013):



Feuillet: 21 E14 NO

Plan de la forêt (zone forestière):



Éléments sensibles devant être considérés de façon particulière pour fins de protection :

- Présence d'un ruisseau en bordure des peuplements: 3, 4, 9, 26, 28, 29, 30 et 31
- Un cours d'eau traverse les peuplements : 1, 28 et 29
- Présence de secteurs mal drainé dans le peuplement: 31
- Présence de bâtiments dans le peuplement : 1
- La propriété se trouve dans une aire de confinement du cerf de Virginie

Description de la forêt (peuplements) :

No. Peupl.	Type de peuplement	Espèces arborées (strate supérieure)	Densité et hauteur (m)	Âge	Superficie (ha)
1	Agricole	-	-	-	48.46
2	Non forestier	-	-	-	3.50
3	Sapinière à feuillues intolérants	Sapin baumier, épinette noire, peuplier faux-tremble, érable rouge	Normal (B) 17 à 20	45 à 60	2.86
4	Sapinière à feuillues intolérants	Sapin baumier, épinette blanche, peuplier faux-tremble, érable rouge, bouleau jaune	Normal (B) 18 à 20	50 à 60	3.19
5	Sapinière à feuillues intolérants	Sapin baumier, érable rouge, bouleau à papier	Faible (C) 12	30	3.12
6	Sapinière à feuillues intolérants	Sapin baumier, mélèze laricin, érable rouge, bouleau jaune, peuplier faux-tremble	Normal (B) 12 à 16	40 à 50	1.36
7	Feuillu intolérant à sapins	Peuplier faux-tremble, peuplier baumier, érable rouge, sapin baumier, saule	Forte-Normal (A-B) 10 et 18	30 et 50	3.67
8	Sapinière à bouleau jaune	Sapin baumier, bouleau jaune, érable rouge, cèdre	Forte (A) 8 à 10	20 à 30	5.60
9	Sapinière à feuillues intolérants	Sapin baumier, épinette blanche, mélèze laricin, cèdre, érable rouge, bouleau à papier, peuplier faux-tremble	Normal (B) 14 à 18	50 à 60	2.81
10	Résineux à feuillues intolérants	Sapin baumier, épinette blanche, mélèze laricin, cèdre, érable rouge, bouleau à papier	Normal (B) 12 à 18	30 à 50	1.75
11	Sapinière à feuillues intolérants	Sapin baumier, bouleau à papier, bouleau jaune, érable rouge	Normal (B) 12 à 16	30 à 50	4.70
12	Sapinière à feuillues intolérants	Sapin baumier, peuplier faux- tremble, bouleau jaune, érable rouge	Normal (B) 16 à 20	50	1.61

•		٠			٦
C	11	1	t	Ω	
Э	u				

No. Peupl.	Type de peuplement	Espèces arborées (strate supérieure)	Densité et hauteur (m)	Âge	Superficie (ha)
13	Résineux à feuillues intolérants	Pruche du Canada, sapin baumier, cèdre, érable rouge, bouleau à papier, peuplier faux-tremble	Faible (C) 12 à 16	40 à 60	2.04
14	Dénudé	-	-	-	1.08
15	Sapinière à feuillues intolérants	Sapin baumier, pruche du Canada, érable rouge, bouleau jaune	Forte-Normal (A-B) 10 à 14	30	2.31
16	Feuillu intolérant à sapins	Érable rouge, bouleau jaune, sapin baumier	Très faible (D) 12 à 15	30	1.65
17	Sapinière à feuillues intolérants	Sapin baumier, bouleau gris, érable rouge	Forte-Normal (A-B) 10 à 14	30 à 40	2.73
18	Feuillu intolérant à sapins	Érable rouge, bouleau à papier, sapin baumier, pruche du Canada	Forte (A) 8 et 17	30 et 50	0.91
19	Sapinière à feuillues intolérants	Sapin baumier, érable rouge	Faible (C) 2 à 6	5 à 10	2.05
20	Feuillu intolérant à sapins	Érable rouge, bouleau à papier, sapin baumier, pruche du Canada	Normal (B) 12 et 19	30 et 50	3.30
21	Résineux (pacage forestier)	Sapin baumier, épinette blanche, cèdre	Faible (C) 17 à 19	50	5.53
22	Résineux	Sapin baumier, épinette noire, pin blanc, érable rouge, peuplier faux-tremble	Forte-Normal (A-B) 10 à 22	30 et 50 et 70	4.12
23	Sapinière à feuillues tolérants	Sapin baumier, épinette rouge, pin blanc, cèdre, mélèze laricin, érable rouge, bouleau jaune, saule	Faible (C) 10 et 19	25 et 50	9.43

No. Peupl.	Type de peuplement	Espèces arborées (strate supérieure)	Densité et hauteur (m)	Âge	Superficie (ha)
24	Sapinière à feuillues intolérants	Sapin baumier, pruche du Canada, épinette noire, pin blanc, cèdre, érable rouge, bouleau à papier	Forte-Normal (A-B) 12 à 18	30 et 50 et 70	3.44
25	Pessière à sapins	Épinette noire, sapin baumier, cèdre	Normal (B) 17 à 19	50	0.89
26	Feuillu intolérant à épinettes	Peuplier baumier, peuplier faux-tremble, épinette blanche, cèdre, mélèze laricin, saule	Normal (B) 15 à 17	30 à 50	1.41
27	Résineux	Cèdre, pin blanc, épinette blanche, sapin baumier, saule	Faible (C) 10 à 12	25 à 50	1.09
28	Sapinière à feuillues intolérants	Sapin baumier, épinette blanche, peuplier faux- tremble, érable rouge	Forte-Normal (A-B) 17 à 20	50	3.65
29	Feuillu intolérant à sapins	Peuplier faux-tremble, érable rouge, bouleau jaune, sapin baumier	Normal-Faible (B-C) 12 à 18	30 à 50	3.13
30	Sapinière à feuillues tolérants	Sapin baumier, épinette blanche, bouleau à papier, orme d'Amérique, cèdre	Normal (B) 17 à 19	50 à 60	1.13
31	Sapinière humide	Aulne, sapin baumier, épinette blanche, bouleau à papier, frêne noir, peuplier faux-tremble, érable rouge	Normal-Faible (B-C) 12 à 18	30 à 50	2.59
32	Résineux	Épinette blanche, sapin baumier, cèdre	Normal (B) 6 à 12	10 à 30	1.30
33	Sapinière à sapins	Sapin baumier, épinette blanche, cèdre, peuplier baumier	Normal-Faible (B-C) 15 à 17	50	0.28

No. Peupl.	Type de peuplement	Espèces arborées (strate supérieure)	Densité et hauteur (m)	Âge	Superficie (ha)
34	Sapinière à feuillues intolérants	Sapin baumier, épinette blanche, peuplier baumier, bouleau jaune, érable rouge	Forte-Faible (A-C) 10 à 12	20 à 30	1.23
35	Chemins	-	-	-	3.09

141.01

Sources : visite terrain, inventaire forestier et photo aérienne.

Classes de d	ensité du couve	ert forestier			
	A (forte)	B (normale	e) C (fail	ole) D (trè	s faible)
	100%	80%	60%	40%	25%

Description des volumes (estimation):

No. Peupl.	Superficie (ha)	Surface terrière (m²/ha)	Volume sapin- épinette (m³app./ha)	Volume autres résineux (m³app./ha)	Volume Peup Tremble (m³app./ha)	Volume autres feuillus (m³app./ha)	Volume total (m³app.)
1	48.46	0	0	0	0	0	0.0
2	3.50	0	0	0	0	0	0.0
3	2.86	22	160	0	25	15	572.0
4	3.19	28	180	0	40	35	813.5
5	3.12	10	60	0	.0	15	234.0
6	1.36	16	95	10	5	10	163.2
7	3.67	8	15	0	35	15	238.6
8	5.60	4	0	0	0	20	112.0
9	2.81	20	115	0	0	45	449.6
10	1.75	20	60	15	0	75	262.5
11	4.70	18	90	0	0	45	634.5
12	1.61	14	70	0	40	15	201.3
13	2.04	16	10	65	0	45	244.8
14	1.08	0	0	0	0	0	0.0
15	2.31	12	50	15	0	0	150.2
16	1.65	0	0	0	0	0	0.0
17	2.73	12	50	0	0	25	204.8
18	0.91	12	40	10	0	50	91.0
19	2.05	0	0	0	0	0	0.0
20	3.30	20	25	10	0	140	577.5
21	5.53	10	145	0	0	0	801.9
22	4.12	14	70	15	10	20	473.8
23	9.43	8	40	15	0	15	660.1
24	3.44	16	80	30	0	15	430.0
25	0.89	17	135	5	0	0	124.6

No. Peupl.	Superficie (ha)	Surface terrière (m²/ha)	Volume sapin- épinette (m³app./ha)	Volume autres résineux (m³app./ha)	Volume Peup Tremble (m³app./ha)	Volume autres feuillus (m³app./ha)	Volume total (m³app.)
26	1.41	9	10	5	45	5	91.7
27	1.09	6	10	20	0	0	32.7
28	3.65	18	90	0	55	15	584.0
29	3.13	12	30	0	50	15	297.4
30	1.13	22	160	5	0	35	226.0
31	2.59	8	35	0	0	25	155.4
32	1.30	8	40	0	0	0	52.0
33	0.28	10	80	0	0	0	22.4
34	1.23	6	20	0	0	10	36.9
35	3.09	0	0	0	0	0	0.0

141.01 8 938.0

*** Les volumes présents dans ce tableau ont été estimés lors de la visite terrain. Un inventaire plus approfondi serait nécessaire pour garantir la validité des résultats.

Équivalence des mesures :

1 hectare (ha) = 2,47 acres = 2,92 arpents carrés

1 corde = 3.625 mètres cubes apparent (m^3 app.)

1 corde/acre = 8,95 mètres cubes apparent/hectare (m³app./ha)

Travaux de mise en valeur suggérés par peuplement forestier :

No. Peupl.	Travaux suggérés	Commentaires	Superficie (ha)
1	Aucun	Secteur agricole	48.46
2	Aucun	Secteur non forestier	3.50
3	Coupe avec protection de la régénération et des sols (CPRS)	Peuplement mature avec signes de dépérissement. Le peuplement devrait être complétement récolté pour éviter qu'un bon volume de bois soit perdu. Protéger la régénération et les sols lors de l'intervention. ATTENTION: peuplement en bordure d'un ruisseau permanent. (2 -C)	2.86
4	Coupe avec protection de la régénération et des sols (CPRS)	Peuplement mature avec signes de dépérissement. Le peuplement devrait être complétement récolté pour éviter qu'un bon volume de bois soit perdu. Protéger la régénération et les sols lors de l'intervention. ATTENTION: peuplement en bordure d'un ruisseau permanent. (2 -C)	3.19
5	Laisser aller	Peuplement en croissance	3.12
6	Coupe avec protection de la régénération et des sols (CPRS)	Peuplement mature. Le peuplement devrait être complétement récolté d'ici 5 à 10 ans pour éviter qu'un bon volume de bois soit perdu. Protéger la régénération et les sols lors de l'intervention. (3 -C)	1.36
7	Laisser aller ou coupe de récupération	Peuplement ayant été traité en coupe partielle il y a plus de 10 ans. Les tiges laissées lors de la dernière intervention pourraient être récupérées. Le peuplement pourrait aussi être laissé aller. (3 -C)	3.67
8	Éclaircie précommerciale	Jeune peuplement à dominance résineuse assez dense. Une éclaircie précommerciale permettrait d'augmenter la proportion de tiges résineuses dans le peuplement et de dégager les plus belles tiges pour en favoriser leur croissance. Il permettra aussi d'augmenter la proportion de bois de qualité à long terme dans le peuplement. (1 -C)	5.60
9	Coupe avec protection de la régénération et des sols (CPRS)	Peuplement mature avec signes de dépérissement. Le peuplement devrait être complétement récolté pour éviter qu'un bon volume de bois soit perdu. Protéger la régénération et les sols lors de l'intervention. ATTENTION: peuplement en bordure d'un ruisseau permanent. (2 -C)	2.81

(suite)							
No. Peupl.	Travaux suggérés	Commentaires	Superficie (ha)				
10	Laisser aller ou coupe de récupération	Peuplement ayant été traité en coupe partielle il y a plus de 10 ans. Les tiges laissées lors de la dernière intervention devraient être récupérées. (2 -C)	1.75				
11	Coupe de récupération	Peuplement à dominance résineuse où les tiges de sapin baumier et de bouleau à papier sont généralement matures ou dépérissantes. Une coupe de récupération permettrait de récupérer ce volume dont la croissance est très faible et ainsi dégager les belles tiges de bouleau jaune et d'érable rouge. (2 -C)	4.70				
12	Coupe avec protection de la régénération et des sols (CPRS)	Peuplement mature. Le peuplement devrait être complétement récolté d'ici 5 à 10 ans pour éviter qu'un bon volume de bois soit perdu. Protéger la régénération et les sols lors de l'intervention. Les tiges de bouleau jaune et d'érable rouge pourraient également être laissées sur pied. (3 -C)	1.61				
13	Laisser aller	Peuplement ayant déjà été traité en coupe partielle il y a plus de 10 ans.	2.04				
14	Laisser aller	Revoir dans 10 ans	1.08				
15	Laisser aller	Peuplement ayant déjà été traité en coupe partielle il y a plus de 10 ans.	2.31				
16	Laisser aller	Peuplement en croissance, revoir dans 10 ans	1.65				
17	Laisser aller	Peuplement en croissance, revoir dans 10 ans	2.73				
18	Laisser aller	Peuplement en croissance, revoir dans 10 ans	0.91				
19	Dégagement de régénération naturelle	Jeune peuplement en croissance. Un dégagement de régénération naturelle permettrait d'augmenter la proportion de tiges résineuses dans le peuplement et de dégager les plus belles tiges pour en favoriser leur croissance. (2 -C)	2.05				
20	Coupe d'assainissement	Peuplement à dominance feuillu où les tiges de sapin baumier et de bouleau à papier sont généralement matures ou dépérissantes. Une coupe d'assainissement permettrait de récolter ce volume dont la croissance est très faible et ainsi dégager les belles tiges de bouleau jaune et d'érable rouge. (2 -C)	3.30				

Travaux suggérés Laisser aller	Commentaires Pacage forestier, tiges résineuses de mauvaises qualités.	Superficie (ha)
Laisser aller	Pacage forestier, tiges résineuses de mauvaises qualités	
	r adage to estion, ages resimeases de mauvaises quantes.	5.53
Coupe avec protection de la régénération et des sols (CPRS)	Peuplement mature. Le peuplement devrait être complétement récolté d'ici 5 à 10 ans pour éviter qu'un bon volume de bois soit perdu. Protéger la régénération et les sols lors de l'intervention. Les tiges de pin blanc devraient être laissées sur pied. (3 -C)	4.12
Laisser aller	Peuplement en croissance, revoir dans 10 ans	9.43
Coupe avec protection de la régénération et des sols (CPRS)	Peuplement mature. Le peuplement devrait être complétement récolté d'ici 5 à 10 ans pour éviter qu'un bon volume de bois soit perdu. Protéger la régénération et les sols lors de l'intervention. Les tiges de pin blanc et de pruche du Canada devraient être laissées sur pied. (3 -C)	3.44
Coupe avec protection de la régénération et des sols (CPRS)	Peuplement mature. Le peuplement devrait être complétement récolté d'ici 5 à 10 ans pour éviter qu'un bon volume de bois soit perdu. Protéger la régénération et les sols lors de l'intervention. Les tiges de pin blanc devraient être laissées sur pied. (3 -C)	0.89
Laisser aller	Peuplement en croissance en bordure d'un ruisseau permanent et d'un route principale, revoir dans 10 ans	1.41
Laisser aller	Pacage forestier, tiges résineuses de mauvaises qualités.	1.09
Coupe avec protection de la régénération et des sols (CPRS)	Peuplement mature avec signes de dépérissement. Le peuplement devrait être complétement récolté pour éviter qu'un bon volume de bois soit perdu. Protéger la régénération et les sols lors de l'intervention. ATTENTION: peuplement en bordure d'un ruisseau permanent. (2 -C)	3.65
Coupe avec protection de la régénération et des sols (CPRS)	Peuplement mature. Le peuplement devrait être complétement récolté d'ici 5 à 10 ans pour éviter qu'un bon volume de bois soit perdu. Protéger la régénération et les sols lors de l'intervention. Les tiges de bouleau jaune et d'érable rouge pourraient également être laissées sur pied. (3 -C)	3.13
Coupe avec protection de la régénération et des sols (CPRS)	Peuplement mature avec signes de dépérissement. Le peuplement devrait être complétement récolté pour éviter qu'un bon volume de bois soit perdu. Protéger la régénération et les sols lors de l'intervention. ATTENTION: peuplement en bordure d'un ruisseau permanent. (2 -C)	1.13
	régénération et des sols (CPRS) Laisser aller Coupe avec protection de la régénération et des sols (CPRS) Coupe avec protection de la régénération et des sols (CPRS) Laisser aller Coupe avec protection de la régénération et des sols (CPRS) Coupe avec protection de la régénération et des sols (CPRS) Coupe avec protection de la régénération et des sols (CPRS) Coupe avec protection de la régénération et des sols (CPRS)	d'ici 5 à 10 ans pour éviter qu'un bon volume de bois soit perdu. Protéger la régénération et des sols (CPRS) Laisser aller Peuplement en croissance, revoir dans 10 ans Peuplement mature. Le peuplement devrait être complétement récolté d'ici 5 à 10 ans pour éviter qu'un bon volume de bois soit perdu. Protéger la régénération et des sols (CPRS) Coupe avec protection de la régénération et des sols (CPRS) Laisser aller Peuplement mature. Le peuplement devrait être complétement récolté d'ici 5 à 10 ans pour éviter qu'un bon volume de bois soit perdu. Protéger la régénération et des sols (CPRS) Laisser aller Peuplement mature. Le peuplement devrait être complétement récolté d'ici 5 à 10 ans pour éviter qu'un bon volume de bois soit perdu. Protéger la régénération et des sols (CPRS) Peuplement mature. Le peuplement devrait être complétement récolté d'ici 5 à 10 ans pour éviter qu'un bon volume de bois soit perdu. Protéger la régénération et des sols (CPRS) Peuplement mature. Le peuplement devrait être complétement récolté pin blanc devraient être laissées sur pied. (3 -C) Peuplement en croissance en bordure d'un ruisseau permanent et d'un route principale, revoir dans 10 ans Pacage forestier, tiges résineuses de mauvaises qualités. Peuplement mature avec signes de dépérissement. Le peuplement devrait être complétement récolté pour éviter qu'un bon volume de bois soit perdu. Protéger la régénération et devrait être complétement récolté pour éviter qu'un bon volume de bois soit perdu. Protéger la régénération et des sols (CPRS) Peuplement mature. Le peuplement devrait être complétement récolté d'ici 5 à 10 ans pour éviter qu'un bon volume de bois soit perdu. Protéger la régénération et devait être complétement récolté d'ici 5 à 10 ans pour éviter qu'un bon volume de bois soit perdu. Protéger la régénération et des sols lors de l'intervention. Les tiges de bois soit perdu. Protéger la régénération et les sols lors de l'intervention. Les tiges de l'intervention. Les tiges de l'intervention. Les ti

No. Peupl.	Travaux suggérés	Commentaires	Superficie (ha)
31	Laisser aller	Peuplement sur site mal drainé en bordure d'un ruisseau permanent.	2.59
32	Laisser aller	Peuplement en croissance, pacage forestier.	1.30
33	Coupe totale ou laisser aller	Peuplement résineux où la croissance est très limité. Le peuplement pourrait être complétement récolté ou conservé puisqu'il est en bordure d'une résidence et utilisé comme pacage forestier. (2 -C)	0.28
34	Laisser aller	Peuplement en croissance, pacage forestier.	1.23
35	Entretien	Les chemins forestiers présents sont généralement de bonnes qualités. Un entretien régulier est nécessaire pour assurer de conserver la qualité de ceux-ci. (1 -C)	3.09

141.01

^{*} Ces travaux suggérés sont des conseils et non une prescription sylvicole dûment signée par un ingénieur forestier. La prescription sylvicole demande une étude plus approfondie du terrain.

^{*}Urgence du traitement : Très (1), Assez (2), Peu (3)

^{*}Durée de la validité de la recommandation : 0-5 ans (C), 5-10 ans (L)

^{***}Aucune superficie présente dans ce plan d'aménagement forestier (PAF) n'a de valeur légale, il s'agit ici d'estimation et d'approximation.

Acceptation et signatures

Les travaux présentés dans ce plan d'aménagement forestier représentent une aide pour le producteur forestier dans l'élaboration de sa vision pour l'aménagement et la mise en valeur de sa propriété et ils sont indiqués à titre de suggestion. Rien n'oblige le propriétaire à réaliser quelques travaux que ce soit. Cependant, des données supplémentaires peuvent s'avérer nécessaires avant de procéder à leur réalisation. Il est recommandé de consulter un conseiller forestier, de vérifier la réglementation municipale applicable et de se référer au schéma d'aménagement des municipalités avant d'entreprendre toute sorte de travaux.

Je reconnais avoir pris connaissance de mon plan d'aménagement forestier (PAF).

		211	180	2017
Signature du propriétaire forestier	ou du représentant	Ċ	late	

Moi, Rémi Morin, ingénieur forestier, j'ai supervisé la réalisation de ce plan d'aménagement forestier pour la propriété forestière mentionné à la page 2 de ce même document pour *le Diable est aux vaches S.E.N.C.* et sa représentante madame Marie-Josée Gouin. Ce plan est valide jusqu'au 19 août 2027 inclusivement. L'inventaire terrain a été réalisé par Mathieu Fortin, technicien forestier.

Je certifie que ce plan d'aménagement forestier est conforme au Règlement no.5 relatif au Plan d'aménagement de l'Agence de mise en valeur de la forêt privée de la Chaudière.

Pin Re	19 août 2017
Signature de l'ingénieur forestier	date

Coordonnées de l'ingénieur forestier

Rémi Morin 1120 rue Lallier Thetford Mines, Québec G6H 2M6 (418) 281-0716 remi.morin@arbosilva.com

www.arbosilva.com Numéro de permis de l'O.I.F.Q : 07-020



RAPPORT D'EXÉCUTION ET DÉSIGNATION DU OU DES BÉNÉFICIAIRES DE LA PARTICIPATION FINANCIÈRE DE l'AGENCE

Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière

Conseiller forestier accrédité : 50 Arbosilva inc.

No: 1251350170098 19051

		_	1- Identification	3- Parcelle			
Numéro du producteur : 41929 Nom, prénom : No .*							
Adresse: 1394, CHEMIN DE ST-JULIEN,	, Saint-Julien	i	Code postal * G0N 1B0				
	18		Représentant :				
			2- Localisation	4- Photo aérienne et carte			
Région écologique : 2c-T			Code d'unité d'évaluation : 3293-82-1560	Photo (1):			
Municipalité (code): 31035 Nom: Saint-Julien Photo (2):							
Cadastre (code): 2724 Nom CAN	TON WOLF	ESTOWN	Rang (code): 01 Nom: Rang 1				
Lot no 26A Lot no 26C.1	Lot no	26D.1	No du P.A.F. 190820170702001	Feuillet 21E14NO			
5 - Résultats et qualité des							
1 Surface terrière résiduelle (m²/ha).	Résineux 3,0	Feuillus 2,5					
	80	2,0		W-42h21			
Prélèvement (%): Blessures aux arbres:	0						
4. Aug. qualité des tiges (O/N):			9/5				
5. Érablière entaillée (O/N):	N						
6. Coefficient de distribution %				A STATE OF THE STA			
7. Nombre de semenciers (qté/ha)							
Transition de bonneire (quante)				77			
8. Tiges éclaircies ou dégagées	%	Tiges/ha					
Résineux	/0	11gcs/11a					
Feuillus :							
Total							
	Résineux	Feuillus		1 4 4 5			
9. Tiges totales (éclaircies ou non) :	Junioux						
	Herbacée	Ligneuse					
10. Végétation éliminée (%)	Heroacee	Ligheuse	TOWN TO THE THE TOWN TO THE TO				
		l					
11. Hauteur d'élagage :				emin de			
12. Nombre de tiges traitées/ha: 13. An dains ou prélèvement chemin	19		Sai	m-Julien			
débardage(%)	17						
14. Nombre de microsites (qté/ha):				400			
15. Volume marchand recolté (m³ sol.):	2 000	:0 31					
16. Volume destiné à une transformation industrielle (min. 70% du récolté)(m³ sol.)	Jon (1900~')					
17. No permis (si applicable) 354-DjA-	VAC-001	-2017-52		Eshelle 1 17900			
18. Exécution travaux envoyé	N						
remboursement taxes (O/N) 19. Machinerie ou équipement utilisé :	multi+port	eur	6 - Renseignements sur la plantation				
20. Qualité de l'exécution (%)	100		Essence Quantité Type Densité (Tiges/ha) Espacement (m) Pég	pinière Code de stock			
21. Respect bandes de protection (O/N):	oui						
22. Date d'exécution du traitement :	fini print 2	019	Total:				
23. Travaux réalisés par :	Conseiller	e e					
24. Demier rapport d'exécution pour cette prescription ? (O/N):	Oui : Ou	M					
			7 - Travaux exécutés et demande d'aide financiè	re			
			TEG Code Nb TECHNIQUE (\$) EXÉCUTIO	N (\$) TOTAL			
			prod d'unités Taux S-Total Rédue. Total tech. Bénéf. Taux S-Total Rédu				
			G 8922 16.000 26400 4.224.00 0.00 4.224.00 A 0.00 0.00 0.00 Programme Programme d'aide Montant de l'aide financière 4224.00	0 0.00 A 4.224.00 \$0.00 \$4.224.00			
			Trogramme . I rogramme dated Prictions de l'aute financière 4 224,00	\$4.00			
8 - Données fauni 26. Commentaire (ex.: nb d'ilots) : {RFO C		(IDE)	11 - Réservé à l'Agence 10 - A	Attestation de l'ingénieur			
20. Commentaire (ex.: no arrots) : (ki o_c	COMMENT	iikL;	L'Agence accepte la demande de participation financière pour les activités de	ste que tous les renseignements qui			
			la prescription sylvicole et demande de participation financière présentée	répondent à toutes les autres conditions			
			À cet égard l'Agence accorde une participation financière au d'admissibilité contenue				
	14		dinstru	uctions techniques de l'Agence			
9 - Autres critères d'ap	préciatio	n		te aussi que les travaux ont été effectués en			
				et et selon les modalités d'intervention les au PPMV de l'Agence			
Coope pinlisé en de Travail terrivé	-x ley	ю,	financière.				
7 1 1		44	L'Agence refuse la demande de participation financière pour les activités de protection				
Inavail Impor	~ ~		et de mise en valeur décrites à la section 7 de la présente en conformité avec la prescription sylvicole et demande de participation financière présentée Rag	pport d'exécution préparé par			
2019 avec la Finde				e			
			Signature de l'Agence :	m MOMIN			
Travail bin Fait.			Date :	08/03/2019			
11. 11.			3	Date			
Trainil Isla Fait.			Réalisé sous la re	esponsabilité et la supervision			
			personnelle de :				
				~ ~ -			
×			Si non-inscrit à la prescription : Oui Non	Signature Ing. f.			
			Dérogation à un règlement : Ajustement au PPMV : 07-020	08/08/2219			
			No permis Si oui justifications ou précisions	Date			
			Sélectionné pour la V.O. No : 1251	350170098 19051			